

**Question écrite N° 3647**

**Prendre son mal en patience pour l'octroi de mesures pédago-thérapeutiques ?**

**Brigitte Favre (UDC)**

**Réponse du Gouvernement**

Le CMPEA connaît une situation difficile depuis plusieurs mois. L'arrivée de plusieurs médecins pédopsychiatres pour assurer le suivi des patients et encadrer les collaboratrices et collaborateurs en place permet de mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents jurassiens. Même si la situation n'est pas encore pleinement satisfaisante, le Gouvernement tient à saluer et remercier tous les acteurs et partenaires qui s'investissent pour faire face aux situations urgentes et répondre au mieux aux attentes de la population et des professionnels concernés.

Le Gouvernement répond comme il suit :

**1. Combien de temps d'attente y-a-t-il actuellement pour un enfant scolarisé avec des troubles de développement pour obtenir une première évaluation, un diagnostic et par la suite un soutien par des mesures pédago-thérapeutiques :**

**a) auprès du psychologue scolaire ?**

Le temps d'attente dépend du type de demande et du mandat. Il existe des demandes à caractère urgent requises par les conseillers pédagogiques qui sont prises en considération dans les 2 à 3 semaines maximum.

Pour les demandes qui s'inscrivent dans le cadre scolaire en vue de mise en place d'éventuelles mesures pédagogiques, le temps d'attente est de 4 à 5 mois.

**b) au CMPEA ?**

Les prises en charge par les psychologues, psychothérapeutes et pédopsychiatres au sein du CMPEA s'organisent selon le degré d'urgence des situations.

Les urgences (situations de crises) sont prises en charge par le service de piquet du CMPEA en collaboration avec la pédiatrie de HJU. Les situations qui nécessitent une hospitalisation sont adressées soit à l'UHPA à Moutier, soit dans un établissement hors canton. Le CMPEA se concentre en priorité sur les suivis des situations semi-urgentes ou de post-crisis qui peuvent généralement bénéficier d'une prise en charge dans la semaine. Pour les problématiques d'évaluation ou de diagnostic des troubles du développement, le temps d'attente pour une première consultation est actuellement d'environ 6 mois. Ces délais devraient pouvoir diminuer suite à l'arrivée de plusieurs pédopsychiatres au CMPEA.

**c) en psychomotricité ?**

Actuellement, le temps d'attente pour une prise en charge en psychomotricité est estimé à environ 18 mois avec très peu de variation selon les districts. Afin de palier cette problématique, des postes supplémentaires de psychomotricien-ne ont été accordés par le Service de l'enseignement. Ces postes ont été repourvus et vont permettre de réduire de manière significative les temps d'attente ces prochains mois.

**d) en logopédie ?**

Chez les logopédistes accrédités, le dernier pointage réalisé au SEN en fin d'année scolaire a montré en moyenne 20 semaines d'attente en Ajoie, 11 dans les Franches Montagnes et 16 dans le district de Delémont. La moyenne seule est trompeuse et manque de précision, toutefois une prise en charge des cas d'urgence est assurée dans les meilleurs délais. Les demandes moins urgentes sont prises en listes d'attente chez les thérapeutes.

**2. Est-ce que ce temps d'attente peut varier d'un district à l'autre et si oui, dans quelle mesure ?**

En matière de logopédie, dans un souci de régulation, il est recommandé de privilégier la sectorisation existante. Les dotations en matière d'accréditation prennent en considération le nombre d'élèves scolarisés dans chaque district.

**3. Est-ce que les temps d'attente dans le canton du Jura sont comparables à ceux d'autres cantons ?**

En matière de prise en charge logopédique, les délais d'attente existent dans tous les cantons romands.

Dans le Jura, à la fin de l'année scolaire dernière, le délai moyen était de 100 jours pour l'obtention d'un bilan, sur l'ensemble des 3 districts, avec une prise en charge thérapeutique sans attente après ce bilan. Il s'agit bien d'une durée moyenne qui ne reprend que partiellement les différences entre les situations d'urgence et les élèves inscrits sur liste d'attente. Des différences existent selon les districts.

En Valais, à la même époque, quelques 400 enfants étaient en attente, avec selon les centres, entre 2 et 9 mois d'attente avant une première prise en charge.

A Neuchâtel, l'attente pouvait aller de quelques semaines à 12-15 mois pour un bilan auquel il fallait ajouter 3 à 6 mois d'attente avant le début du traitement dans les centres publics des villes.

Fribourg et Vaud n'ont pas communiqué sur leur situation respective.

**4. Est-ce que la situation actuelle particulière au CMPEA a une influence sur ces temps d'attente et la prise en charge des enfants en difficultés ?**

La situation actuelle du CMPEA a probablement engendré une augmentation du temps d'attente pour certaines prises en charge. Toutefois avec le soutien de l'Hôpital du Jura et des partenaires installés en privé qui prennent en charge davantage de nouveaux patients, la prise en charge des situations les plus urgentes est assurée. L'arrivée de nouveaux professionnels au CMPEA notamment et les travaux de réorganisation en cours permettent de pouvoir accueillir de mieux en mieux les enfants en difficulté. Le Gouvernement et plus particulièrement le Département de l'économie et de la santé suivent attentivement ce dossier important.

Delémont, le 1 octobre 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître